

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** tenue par vidéoconférence Teams le 29 juin 2021 à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Guy, les commissaires Boucher, Cornforth, Daly, Garbutt, Giannakoulis, Graham, Labadie, McCrank, Schaler, Young et les commissaires-parents Brennan, Connell, Coutlée et Taylor.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire P. Proulx

Directrice des services complémentaires L. Falasconi

Directrice des ressources financières S. Cox

Directrice des ressources financières M. Lupien

Coordonnateur des services administratifs – Application des règles contractuelles A. Gendron

Agente administrative R. Vincent

ABSENCES MOTIVÉES : Commissaire Lyrette-Brennan, le directeur des services éducatifs S. Aitken et le directeur des ressources humaines T. Kharyati

Le directeur général M. Dubeau, le secrétaire général et directeur des services corporatifs G. Singfield et la directrice générale adjointe et directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern sont également présents.

- **Reconnaissance des terres**

Participation publique

La conférencière/formatrice Mme Mante Molepo offre au conseil des commissaires une séance de formation sur la lutte contre le racisme et la discrimination.

Appel à l'ordre : 20 h 13

C-20/21-190 Adoption de l'ordre du jour

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec l'ajout suivant :

- Point 3.2 : Résolution d'appréciation pour le rendement exceptionnel de l'équipe de direction et du personnel de la Commission scolaire Western Québec durant l'année scolaire 2020–2021.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-191 Approbation du procès-verbal – 25 mai 2021

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance tenue le 25 mai 2021 soit approuvé tel que distribué.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Guy parle de son rapport qui aborde, entre autres, les sujets suivants :

- Comment l'année scolaire 2020-2021 restera dans les mémoires pour la résilience continue dont tout un chacun a fait preuve.
- Comment 2020-2021 a démontré la capacité collective de la CSWQ à maintenir les objectifs éducatifs pendant des périodes difficiles prolongées.
- Les nombreuses initiatives et activités scolaires uniques de la CSWQ.
- Ses sincères félicitations à tous les diplômés de 2021 de Western Québec.
- Reconnaissance des tragédies entourant les pensionnats autochtones et les découvertes de tombes anonymes.

C-20/21-192 Appréciation du rendement exceptionnel de l'équipe de direction et du personnel de la Commission scolaire Western Québec durant l'année scolaire 2020-2021

ATTENDU QUE durant l'année scolaire 2020-2021, l'équipe de direction et le personnel de la Commission scolaire Western Québec ont dû relever des défis sans précédent en raison de la pandémie mondiale de COVID-19 - parallèlement au projet de loi 40, aux élections scolaires et aux nouvelles directives régulières de la Santé publique et du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite reconnaître le service exceptionnel, le dévouement, le professionnalisme et la persévérance de toute l'équipe de la CSWQ et tout particulièrement les sacrifices personnels consentis par plusieurs pour assurer la prestation de services éducatifs de qualité à ses élèves par l'innovation et la créativité;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil des commissaires exprime sa sincère gratitude à toute l'équipe de la CSWQ pour leurs contributions exceptionnelles et leurs sacrifices durant cette période sans précédent. La proposition est appuyée par la commissaire Boucher.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général parle de son rapport, notamment :

- Il remercie la directrice des ressources financières Sandra Cox qui prendra sa retraite après plus de 39 ans de travail et d'engagement envers la CSWQ.
- Il salue le retour du secrétaire général et directeur des services corporatifs, M. George Singfield.
- Il lit les remarques d'ouverture qu'il a livrées à la première réunion du Comité consultatif de gestion en août 2020 et émet des réflexions à ce sujet.
- Il exprime sa fierté envers la CSWQ, le personnel, l'équipe de direction et les commissaires.

C-20/21-193 Embauche d'administrateurs – Période estivale

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE les formalités habituelles soient exclues afin de répondre à tout besoin éventuel de combler de nouveaux postes de gestion le plus rapidement possible, à condition que le directeur général avise tous les commissaires une fois que les affectations seront parachevées.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-194 **Création d'un sous-comité administratif chargé de réviser le Règlement 18 établissant la procédure d'examen des plaintes**

ATTENDU QU'à la demande du directeur général, un sous-comité administratif chargé de réviser le Règlement 18 établissant la procédure d'examen des plaintes sera mis sur pied;

ATTENDU QUE le sous-comité sera composé des personnes suivantes :

- Le directeur général
- Le président du Comité de parents
- Le président du CCAS
- Le président du Comité de gouvernance et d'éthique
- Le Protecteur de l'élève
- Le directeur des services juridiques
- Un administrateur en milieu scolaire
- Un directeur principal des services scolaires
- Un membre du personnel qui est une personne de couleur
- Un parent qui est une personne de couleur

ATTENDU QUE le sous-comité a pour mandat d'examiner et de réviser le Règlement 18;

ATTENDU QUE le directeur général présidera les réunions du sous-comité;

ATTENDU QUE tout changement recommandé sera soumis à l'examen du Comité de gouvernance et d'éthique;

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QU'à la demande du directeur général, un sous-comité administratif chargé de réviser le Règlement 18 établissant la procédure d'examen des plaintes soit créé.

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 0

Motion adoptée

C-20/21-195 **Rapport du Comité exécutif – 22 juin 2021**

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2021 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-196 **Évaluation du rendement du directeur général**

ATTENDU QUE l'évaluation de 2020-2021 du rendement du directeur général a été effectuée en juin 2021 par le Comité exécutif;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le conseil accuse réception de la cote

finale : « **dépasse les attentes** », tel qu'indiqué dans le rapport de rendement conformément à la politique F-16 de la CSWQ.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-197 Appel d'offres public — Contrat 20510B260 – Greater Gatineau – Toit du gymnase

ATTENDU QUE la résolution C-20/21-106 approuvait, pour Greater Gatineau, un projet d'un montant de 200 000 \$, taxes et frais professionnels inclus;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

ACQ – Région de l'Outaouais
Couvreur Rolland Boudreault
Les Toitures Raymond et Ass. Inc.
Morin Isolation & Toitures Ltée
TMR3 Couvreur Inc.
Toitures Cossette

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées :

Les Toitures Raymond et Ass. Inc.	211 000 \$
TMR3 Couvreur Inc.	252 500 \$
Couvreur Rolland Boudreault	254 250 \$
Morin Isolation & Toitures Ltée	277 000 \$

ATTENDU QUE la soumission de Toitures Raymond et Ass. Inc. est conforme;

ATTENDU QU'il y a possibilité d'utiliser le budget restant du projet de champ d'épuration de Poltimore pour couvrir la différence;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-150, recommande au conseil d'approuver la soumission présentée par Les Toitures Raymond et Ass. Inc.;

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Toitures Raymond et Ass. Inc. au montant de 211 000 \$, taxes et frais professionnels en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-198 Projets MB 2019-2020 – Modification de la planification

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-8 approuvait un budget de 660 000 \$ pour la rénovation des blocs sanitaires, des douches et des vestiaires à l'école secondaire Hadley/Philemon Wright;

ATTENDU QUE le MEQ a autorisé le projet le 16 avril 2021;

ATTENDU QU'après une analyse plus approfondie avec l'école et les professionnels, ce projet nécessitera un budget plus important;

ATTENDU QU'il est nécessaire de refaire le vestiaire à côté du gymnase de Hadley, à un coût estimatif de 300 000 \$;

ATTENDU QU'il y a possibilité de faire la rénovation durant l'année scolaire compte tenu de l'accès extérieur direct au chantier;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-151, recommande au conseil d'approuver ce changement;

LE COMMISSAIRE BRENNAN PROPOSE :

- De reporter le projet des blocs sanitaires, douches et vestiaires à Philemon Wright;
- De transférer 300 000 \$ aux blocs sanitaires, douches et vestiaires à Hadley;
- De demander l'autorisation du MEQ;
- D'ajouter le projet Philemon Wright à la demande de projet MB future;
- De charger le directeur des ressources matérielles, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-199 Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales 2021-7525-60 – Nouveaux ordinateurs

ATTENDU QU'il existe des besoins précis pour l'acquisition de matériel, notamment des ordinateurs portables, des ordinateurs de bureau et des tablettes pour l'administration et la pédagogie;

ATTENDU QU'il y a possibilité de participer au regroupement d'achats offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales – Services regroupés en éducation, 2021-7525-60 – Postes informatiques et moniteurs neufs;

ATTENDU QUE ce regroupement d'achats (CAG) prévoit l'octroi d'un contrat permanent à un ou plusieurs fournisseurs sélectionnés dont la soumission n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la publication de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat couvrira une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023, y compris deux (2) options de renouvellement de six (6) mois chacune;

ATTENDU QUE les engagements totaux pour ce contrat sont estimés à 275 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-152, recommande au conseil d'autoriser la CSWQ à se joindre au contrat pour ses achats de nouveaux ordinateurs par l'entremise du programme du CAG;

LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil autorise la CSWQ à se joindre au contrat pour ses achats de nouveaux ordinateurs par l'entremise du programme du CAG et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-200 Programme d'achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales – Technologie éducative – Tablettes et robots éducatifs – 2021-7542-01

ATTENDU QU'il y a des besoins précis pour l'acquisition de matériel, notamment des outils de technologie éducative;

ATTENDU QU'il y a possibilité de participer au regroupement d'achats offert par le Centre d'acquisitions gouvernementales, 2021-7542-01, Équipements pédagogique numériques;

ATTENDU le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ C-65.1, r 5.1;

ATTENDU QUE ce type de contrat nécessite l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant la publication de l'avis d'appel d'offres;

ATTENDU QUE le contrat couvre une période de 12 mois allant du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022, sans option de renouvellement;

ATTENDU QUE les engagements totaux pour ce contrat sont estimés à 100 000 \$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-153, recommande au conseil d'autoriser la CSWQ à se joindre au contrat pour ses achats de technologie éducative par l'entremise du programme du Centre d'acquisitions gouvernementales;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE le conseil autorise la CSWQ à se joindre au contrat pour ses achats de technologie éducative par l'entremise du programme du Centre d'acquisitions gouvernementales et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-201 Programme d'achats regroupés SAR430-2017 (CAG 2019-7514-01) – Filtres à air

ATTENDU QUE l'actuel contrat pour l'acquisition de filtres à air se terminera le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le contrat était d'une durée de quatre (4) ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2021, y compris deux (2) options de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE le CAG (anciennement le CCSR) a informé la CSWQ que la date d'échéance du 30 juin 2021 doit être modifiée et reportée au 30 juin 2022;

ATTENDU QUE cette modification de la date de fin doit être autorisée par le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le RARC recommande d'autoriser la modification de la date d'échéance au 30 juin 2022;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-154, recommande au conseil d'approuver la demande de modification de la date de fin;

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE le conseil accorde la prolongation du contrat pour une période de 12 mois, du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, tel que recommandé par le RARC et le Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-202 Prolongation du contrat – Services d'entretien ménager – Lord Aylmer

ATTENDU QUE la résolution C-16/17-177 approuvait un contrat de 323 341,74 \$ pour trois (3) ans de services d'entretien ménager à Lord Aylmer Junior et Lord Aylmer Senior;

ATTENDU QUE le contrat contient deux options de renouvellement pour une année supplémentaire, avec possibilité de modifier le montant en fonction de l'augmentation des coûts;

ATTENDU la possibilité de renouvellement pour une année supplémentaire pour l'année scolaire 2021-2022;

ATTENDU QUE NASCO accepte de renouveler le contrat pour un (1) an au montant de 115 992,79 \$;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-155, recommande au conseil d'approuver cette prolongation;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE de renouveler le contrat d'entretien ménager pour Lord Aylmer avec NASCO pour un (1) an et de charger le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-203 Prolongation du contrat – Services d’entretien ménager à Hadley/Philemon Wright, Symmes/D’Arcy McGee et à l’école secondaire du Pontiac

ATTENDU QUE la résolution C-15/16-128 approuvait un contrat de 2 424 137,13 \$ pour cinq (5) ans de services d’entretien ménager à Hadley/Philemon Wright, Symmes/D’Arcy McGee et à l’école secondaire du Pontiac;

ATTENDU QUE le contrat prend fin le 30 juin 2021;

ATTENDU QUE NASCO accepte de renouveler le contrat pour trois (3) mois au montant de 139 279 \$;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles recommande de prolonger les services d’entretien ménager pendant trois (3) mois afin de s’assurer que le nettoyage estival est effectué correctement en réduisant l’incidence d’un changement d’entrepreneur à un moment critique;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-156, recommande au conseil d’approuver cette prolongation de contrat;

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE de prolonger le contrat d’entretien ménager pour Hadley/Philemon Wright, Symmes/D’Arcy McGee et l’école secondaire du Pontiac avec NASCO pour trois (3) mois et de charger le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l’unanimité

C-20/21-204 Renouvellement d’assurance – 21510G001

ATTENDU QUE la résolution C-20/21-50 autorisait la commission scolaire à conclure un contrat avec AON Risk Solutions pour assurances dommages pour une période d’un (1) an;

ATTENDU QUE l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* stipule que : « Un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d’appel d’offres public prévu à l’article 10 peut être conclu de gré à gré », et le paragraphe 13 (5) : « dans tout autre cas déterminé par règlement du gouvernement »;

ATTENDU QUE l’article 37 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* stipule que : « Un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré »;

ATTENDU QU’une fois validé par le Conseil du trésor, un contrat pour assurances dommages constitue un contrat de services financiers;

ATTENDU QUE l’article 5 de la Politique D-11 – Achats – de la CSWQ stipule que la commission scolaire peut conclure des contrats par accord mutuel dans les cas permis par la *Loi sur les contrats des organismes publics* et ses règlements, même si ces contrats concernent une dépense égale ou supérieure au seuil d’appels d’offres publics;

ATTENDU QUE la commission scolaire a demandé et reçu une estimation de la part d'AON Risk Solutions au montant de 80 408 \$ pour une assurance dommages pour une période d'un (1) an allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-157, recommande au conseil d'approuver l'estimation fournie par AON Risk Solutions au montant de 80 408 \$;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE l'estimation fournie par AON Risk Solutions au montant de 80 408 \$ soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-205 Mise à jour des Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (Directive) le 1^{er} août 2015;

ATTENDU QUE, selon l'article 24 de la Directive, les organismes publics doivent adopter leurs propres « lignes internes de conduite pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction »;

ATTENDU QUE les Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction doivent être mises à jour de manière à refléter les changements dans la délégation des pouvoirs, ainsi que les changements dans les responsabilités du responsable de l'application des règles contractuelles;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-158, recommande au conseil d'adopter les Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CSWQ mises à jour telles que présentées;

LA COMMISSAIRE-PARENT CONNELL PROPOSE QUE les Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CSWQ mises à jour soient adoptées telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-206 Conseil du trésor – Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics

ATTENDU QUE la *Directive concernant la reddition des comptes en gestion contractuelle des organismes publics* définit le cadre général en ce qui touche les exigences en matière de reddition des comptes des organismes publics;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette Directive exige que les organismes publics transmettent au Conseil du trésor, au plus tard le 30 juin de chaque année, pour l'exercice se terminant le 31 mars, une déclaration du

dirigeant de l'organisme, attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles pour :

- Tous les cas pour lesquels l'autorisation du dirigeant de l'organisme public était requise;
- Les informations publiées sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (la Loi) et aux règlements, directives et politiques établis en vertu de cette Loi.

ATTENDU QUE, comme l'exigent les Lignes de conduite internes pour la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction de la CSWQ, le directeur général a présenté un rapport au conseil des commissaires concernant les feuilles d'autorisation transmises au Conseil du trésor au cours de l'année;

ATTENDU QUE le dirigeant de l'organisme doit signer cette déclaration et que la Loi (article 8) précise que le conseil des commissaires est le dirigeant dans le cas d'une commission scolaire;

ATTENDU QU'aux fins de cette Directive, le dirigeant d'un organisme public est la personne ayant la plus haute autorité administrative, p. ex., le sous-ministre, le président, le directeur général ou toute autre personne responsable de la gestion courante de l'organisme public. Toutefois, dans le cas d'un organisme public visé à l'un des paragraphes 2 à 4 de l'article 2, le dirigeant est le conseil d'administration ou, dans le cas d'une commission scolaire régie par la *Loi sur l'instruction publique* pour les Autochtones cris, inuits et naskapis (chapitre I-14), le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-159, recommande au conseil d'autoriser le directeur général de la Commission scolaire Western Québec à remplir et à signer la déclaration du dirigeant de la commission scolaire pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et à fournir toute autre information requise au Secrétariat du Conseil du trésor pour cette période de déclaration;

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le directeur général de la Commission scolaire Western Québec soit autorisé à remplir et à signer la déclaration du dirigeant de la commission scolaire pour la période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et à fournir toute autre information requise au Secrétariat du Conseil du trésor pour cette période de déclaration.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-207 Projets devant débiter pendant l'été

ATTENDU les projets suivants :

École	Projet	Montant	Résolution n°	Date de début approximative
-------	--------	---------	---------------	-----------------------------

Hadley/Philemon Wright	Vestiaire à côté du gymnase de Hadley	300 000 \$	2021-06-29 C-20/21- —	Août 2021
Dr Wilbert Keon	Structure des murs extérieurs – Partie 1 : Structure de soutènement temporaire	140 000 \$	C-20/21-107	Août 2021
Lord Aylmer Junior	Gymnase – Partie 1 : Espace de rangement du gymnase	435 000 \$	C-19/20-9	28 juin 2021
Chelsea, Queen Elizabeth, St-John's	Nettoyage des conduits	150 000 \$		28 juin 2021

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé les projets susmentionnés;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'effectue pendant l'été;

ATTENDU QUE le bilan des soumissions reçues pour les projets susmentionnés sera présenté aux réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en septembre 2021;

ATTENDU QUE le Comité exécutif, par sa résolution E-20/21-160, recommande au conseil d'autoriser le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, à signer tous les documents de soumission conformes en lien avec à ces projets;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, soit autorisé à signer tous les documents de soumission et qu'il présente les résultats des projets susmentionnés aux réunions du Comité exécutif et du conseil des commissaires en septembre 2021.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-208 Lait École – Deux périodes de renouvellement de 12 mois

ATTENDU QUE, par sa résolution C-18/19-18, la Commission scolaire Western Québec a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour procéder en son nom à l'appel d'offres collectif provincial pour l'achat de lait pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE l'appel d'offres collectif provincial comportait l'option de deux périodes de renouvellement de 12 mois;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec souhaite participer aux deux périodes de renouvellement de 12 mois;

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE d'aviser la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de participer au nom de la CSWQ aux deux périodes de renouvellement de 12 mois pour l'achat de lait pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-209

Titres d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022

LA COMMISSAIRE BOUCHER PROPOSE QUE les titres d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-210

Annexe de l'école primaire Pierre Elliott Trudeau – Lab-École – Contrats supplémentaires avec des professionnels

ATTENDU QUE la résolution C-19/20-116 chargeait le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, de signer tous les contrats professionnels;

ATTENDU QUE la portion du budget qui prévoyait la gestion du projet a été ajoutée au budget des honoraires professionnels pour un total de 1 542 577,00 \$;

ATTENDU QUE les engagements actuels pour les honoraires professionnels sont de 1 502 942,50 \$;

ATTENDU QU'une demande d'augmentation budgétaire a été envoyée au MEQ;

ATTENDU QUE les honoraires professionnels supplémentaires sont nécessaires pour terminer les plans et devis;

ATTENDU QUE les honoraires supplémentaires représentent 177 608 \$ et se répartissent comme suit :

- 21 395 \$ pour le professionnel de la cuisine
- 25 570 \$ pour le professionnel en acoustique
- 10 643 \$ pour le spécialiste des ascenseurs
- 120 000 \$ pour l'architecte paysagiste

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE d'autoriser le directeur des ressources matérielles, de la technologie et du transport scolaire, M. P. Proulx, à signer les contrats supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-211

Rapport du Comité de vérification – 22 juin 2021

LE COMMISSAIRE-PARENT COUTLÉE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 22 juin 2021 du Comité de vérification.

Adoptée à l'unanimité

- C-20/21-212 Budget 2021-2022**
ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire Western Québec doit adopter le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2021-2022 et l'envoyer au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);
ATTENDU QUE le budget a été élaboré dans la perspective d'une année scolaire normale et ne contient aucune disposition particulière pour faire face aux défis de la COVID-19;
ATTENDU QUE le budget de 2021-2022 prévoit un déficit de 1 177 878 \$ entre les revenus et les dépenses prévus;
ATTENDU QUE le déficit ne dépasse pas 15 % du surplus disponible et qu'il est conforme aux règles budgétaires;
ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire, qui s'élève à 16 631 238 \$ au 30 juin 2021, a été établi en utilisant le taux d'imposition officiel pour l'année scolaire 2021-2022 publié à la Gazette;
ATTENDU QUE la subvention de 1 919 403 \$ du Ministère compensera le manque à gagner des taxes scolaires pour atteindre le montant alloué;
ATTENDU QUE le taux d'intérêt pour les taxes scolaires dans le budget de 2021-2022 est de 5 %, conformément à la Gazette;
LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de 2021-2022 soit adopté et envoyé au MEQ, et que le taux d'imposition soit appliqué tel que publié par le MEQ.
Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-213 Taxes non perçues**
LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE QUE les taxes et intérêts en souffrance, qui s'élèvent à 72 959,27 \$, soient radiés pour l'année financière 2020-2021.
Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-214 Rapport du Comité consultatif sur l'adaptation scolaire (CCAS) – 26 avril 2021**
LA COMMISSAIRE-PARENT TAYLOR PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion du 26 avril 2021 du CCAS.
Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-215 Rapport du Comité du transport – 17 juin 2021**
LE COMMISSAIRE CORNFORTH PROPOSE QUE le conseil accuse réception de la réunion du 17 juin 2021 du Comité du transport.
Adoptée à l'unanimité
- C-20/21-216 Adoption des Règlements 45 et 46 (Calendrier de réunions de 2021-2022)**

LE COMMISSAIRE-PARENT COUPLÉE PROPOSE QUE les règlements suivants soient adoptés tels que présentés :

- Règlement fixant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Western Québec pour l'année scolaire 2021-2022;
- Règlement fixant le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Western Québec pour l'année scolaire 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-217 Frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2021-2022

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACSAQ a déterminé que les frais d'adhésion de 2021-2022 seraient les mêmes que ceux de 2020-2021, sans égard au nombre d'inscriptions;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion sont fondés sur le budget de l'ACSAQ approuvé le 28 mai 2021;

ATTENDU QUE la facturation représente 100 % des frais d'adhésion de 2021-2022 de la CSWQ et est fondée sur le nombre réel d'inscriptions de 2020-2021, soit 8 253 élèves à raison de 8,33 \$ par élève;

ATTENDU QUE les frais d'adhésion de la CSWQ pour 2021-2022 s'élèvent à 68 747,49 \$;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE les frais d'adhésion totaux à l'ACSAQ, au montant de 68 747,49 \$, soit payés avant la date d'échéance du 31 juillet 2021, tel que demandé par le conseil d'administration de l'ACSAQ.

Adoptée à l'unanimité

C-20/21-218 Levée de la séance

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE la levée de la séance à 22 h 45.